

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **18 (1972)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

affaires fédérales

Les Suisses de l'étranger pourront accomplir leur ER à moins de frais

(C.P.S.) La Confédération prendra en charge les frais de déplacement des Suisses de l'étranger et des doubles-nationaux désireux d'accomplir une école de recrues. C'est en substance ce que le Conseil fédéral a décidé récemment en prenant un nouvel arrêté. En vertu des dispositions actuelles, seuls nos compatriotes domiciliés en Europe ou dans les régions limitrophes avaient en règle générale la possibilité d'accomplir l'école de recrues en Suisse. Tous les citoyens suisses du monde entier pourront désormais s'annoncer pour passer le recrutement et être appelés à l'école de recrues. Font exception, les citoyens suisses qui possèdent également la nationalité du pays où ils sont domiciliés, qui ne connaissent pas à fond une des langues nationales suisses ou qui sont concernés par des conventions internationales particulières. Les frais de voyage des conscrits qui sont appelés à l'école de recrues sont pris en charge par la Confédération. Les frais de la visite sanitaire du recrutement à l'étranger sont payés aussi comme précédemment par la Confédération.

Par ces nouvelles dispositions, le Conseil fédéral entend encourager les jeunes Suisses de l'étranger à accomplir l'école de recrues en Suisse avec leur classe d'âge. Il espère ainsi resserrer les liens de nos compatriotes avec leur pays et éveiller leur intérêt pour nos institutions militaires.

OPTIONS HELVÉTIQUES New York ou Bruxelles d'abord ?

(C. P. S.) L'éventualité d'une adhésion de la Suisse à l'O.N.U. est devenue la tarte à la crème de notre politique extérieure. On l'évoque à tout propos et hors de propos. On la déclare inéluctable et imminente, comme si l'on voulait forcer la main du Gouvernement et bouleverser l'opinion publique. Tout prétexte est bon pour plaider la thèse de la nécessité de l'adhésion.

On peint sans cesse des diables redoutables sur de hautes murailles (de Chine ?) et on nous prédit des calamités épouvantables si l'on continue à professer sagement qu'il est urgent d'attendre, attitude qui ne nous a pas mal réussi jusqu'à maintenant.

La dernière offensive des « Onussistes » a été déclenchée dès l'admission de la Chine de Pékin au grand cénacle des Nations. On n'a guère épilogué sur la lamentable comédie qui a été jouée à cette occasion sur les tréteaux de New York. On n'a pas insisté sur le fait qu'on a enfin renoncé à une fiction (Formose représentant seule la Chine) pour commettre une injustice (l'exclusion de Formose) alors qu'il eût été parfaitement possible d'admettre Pékin sans chasser Taïpeh. Si la Suisse avait dû se prononcer à cette occasion, un « oui » l'aurait faite complice d'une injustice ; une abstention, coupable de veulerie : un « non » aurait correspondu à un coup d'épée dans l'eau puisque aussi bien l'affaire

était décidée avant le vote, par connivence entre les Grands.

Il faut en effet bien reconnaître que les décisions politiques de l'O.N.U. sont arrangées à l'avance entre les puissants, sans que jamais l'avis des faibles ne soit sollicité, en attendant d'acheter littéralement les votes de certains d'entre eux au moment du scrutin. Aurions-nous vraiment beaucoup à gagner à nous embarquer dans cette galère que le général de Gaulle qualifia pittoresquement de « Machin » ?

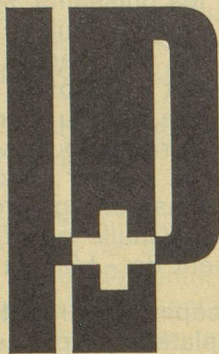
Il faut cependant répéter que, hors du plateau proprement politique, l'O.N.U. s'est acquis de grands mérites grâce à l'action de ses organisations spécialisées, certaines d'entre elles, comme le B.I.T. ou l'UNESCO, étant des héritages de la S.D.N.

Ces organisations travaillent dans le concret, et la Suisse fait partie de la très grande majorité d'entre elles, souvent dans les équipes dirigeantes. Cela ne suffit-il pas pour l'instant ? Le Conseil fédéral a donc parfaitement raison d'établir un ordre de priorité dans nos engagements extérieurs. L'entrée dans l'O.N.U. politique n'est heureusement pas au premier rang, et il faut espérer que la Commission consultative chargée d'examiner cette éventualité prendra tout son temps avant de donner son avis. Qu'elle s'inspire donc de la maxime vaudoise : on a bien le temps !

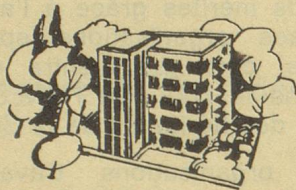
Priorité dans...

Car la Suisse a d'autres chats à fouetter, dont plusieurs ont corbeille à Bruxelles. Elle n'a pas à proprement parler de politique étrangère, au sens où l'entendent les grandes puissances. Elle a en revanche des soucis de relations extérieures, économiques, commerciales et financières. Mais est-ce notre faute si la nature nous a faits pauvres

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE

(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS

(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSARE

(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**

(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements
prière de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard TÉLÉPHONE 644 40-00
92-ISSY-LES-MOULINEAUX

et condamnés à gagner notre pain par le travail et l'industrie ?

D'abord vivre et ensuite philosopher, disait la sagesse antique. Ce n'est pas très glorieux, ça manque de panache, mais le moyen de faire autrement ? Or, sur ce plan, une entrée à l'O.N.U. ne nous rapporterait strictement rien, alors que le maintien des liens économiques avec tout le monde extérieur est finalement pour nous une question de survie. Et cela pose suffisamment de problèmes quotidiennement pour occuper nos diplomates à plein temps. Qu'on pense à la crise monétaire internationale et à ses répercussions déjà sensibles dans certains secteurs de l'économie. Consultez à ce sujet les horlogers, les fabricants de machines, de denrées alimentaires, de produits chimiques, de textiles.

Consultez les ouvriers et employés qui voient aujourd'hui des menaces planer sur la sécurité de l'emploi et du travail. A quoi servirait que le drapeau à croix blanche flottât aux mâts de Manhattan et que le chômage sévisse ici ?

Nous ne pouvons nous offrir le luxe de disperser nos forces et devons les concentrer sur des objectifs vitaux, dont plusieurs ont présentement leur noyau à Bruxelles. Pour ma part, j'attendrais volontiers jusqu'à la semaine des Quatre Jeudis pour saluer l'entrée de la Suisse à l'O.N.U...

René BOVEY.

La Fondation « Pro Helvetia » adopte son programme de travail pour 1972

(A.T.S.) Réunie en assemblée plénière à Genève, sous la présidence de M. Willy Spuehler, ancien conseiller fédéral, la Fondation « Pro Helvetia » a adopté

son programme de travail pour l'année 1972. Lors de l'examen du budget, le Conseil de fondation a constaté que, si les moyens financiers dont il dispose lui permettent de déployer une activité assez satisfaisante à l'étranger, ils ne lui permettent plus, par contre, de remplir ses tâches à l'intérieur du pays.

Par conséquent, précise le communiqué publié par la Fondation, on a décidé d'adresser une demande au Conseil fédéral afin de décharger « Pro Helvetia » dès 1973 de toutes les subventions relatives à l'éducation des adultes, tâche qui, d'ailleurs, lui avait été confiée à titre temporaire en 1965.

Le problème des échanges culturels à l'intérieur du pays, point principal à l'ordre du jour, a fait l'objet d'un rapport et d'un échange de vues approfondi. Le secrétariat a été chargé de poursuivre l'examen d'une proposition visant à intensifier l'action de « Pro Helvetia » dans ce domaine. Il conviendrait, notamment, d'établir une étroite collaboration avec la conférence des directeurs des Départements cantonaux de l'instruction publique, l'association des villes suisses, la Société suisse de radiodiffusion et télévision, ainsi que la presse suisse. Lors du déjeuner offert par les autorités genevoises, les membres du Conseil ont pu prendre contact avec les représentants du canton et de la ville de Genève. Dans son allocution, le vice-président du Conseil d'Etat, M. Henri Schmitt, a relevé l'importance de l'action de « Pro Helvetia » tant en Suisse qu'à l'étranger.

De son côté, l'ancien conseiller fédéral Willy Spuehler, a constaté avec satisfaction que le Conseil de la fondation compte, désormais, quatre représentants aux Chambres fédérales, dont deux femmes, soit Mme Lise Girardin, de Genève, au Conseil des Etats, et Mme Elisabeth Blunski-Steiner, de Schwyz, au Conseil national.

Nouveau répertoire de la presse suisse

Lancé il y a deux ans par le Centre d'information et de public relations à Genève (C.I.P.R.), le « Répertoire de la presse suisse » a adopté une nouvelle formule pour sa troisième édition.

Publié maintenant par Data information services sa (Dissa), il se compose de six volumes dont le premier, consacré à la presse quotidienne et hebdomadaire, vient de paraître. L'ensemble de l'ouvrage, soit au total 1 300 pages, fournira des renseignements sur plus de 2 000 « medias » (journaux, mais aussi agences, radio et télévision), et sur plus de 3 800 journalistes.

Le tout repose sur un fichier géré par ordinateur, et constamment tenu à jour. Dissa a d'ailleurs été créé pour étudier les applications de l'informatique au secteur de l'information. Comme le relève dans une préface M. Pierre Béguin, président du centre de recherches et de promotion de la presse suisse, qui a collaboré à la préparation du répertoire, ce dernier doit faciliter le dialogue dans la vie moderne, et est appelé à rendre de nombreux services.

Le « Prix Gottfried Keller » 1971 à Marcel Raymond

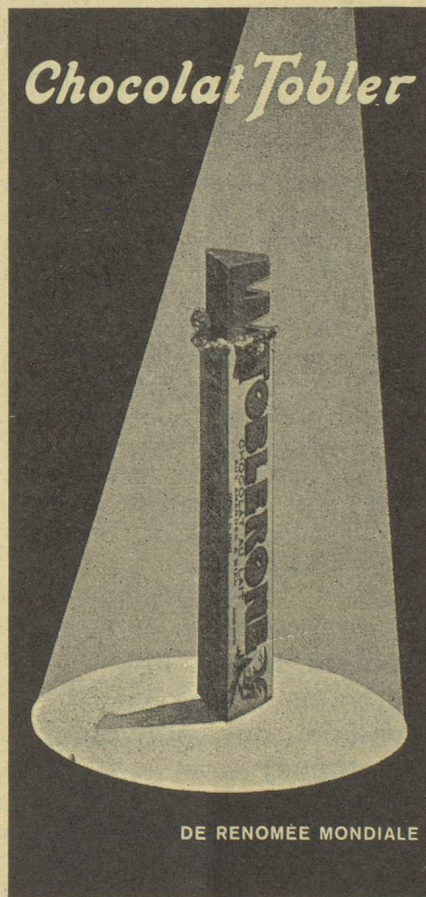
(A.T.S.) Le Conseil de la « Fondation Martin Bodmer pour un prix Gottfried Keller » a décidé d'attribuer le « prix Keller 1971 », d'une valeur de 10 000 francs, à l'écrivain genevois Marcel Raymond. Il y a cinquante ans cette année que Martin Bodmer a créé ce prix. Marcel Raymond est le vingtième titulaire.

Le lauréat du prix « Gottfried Keller 1971 » est né en 1897. Licencié es lettres à Genève en 1920, Marcel Raymond a obtenu son doctorat en 1927 à la Sorbonne. Lecteur de français à l'université de Leipzig de 1926

à 1928, puis professeur de littérature et civilisation française à l'université de Bâle de 1931 à 1936, avant d'occuper, jusqu'en 1962, la chaire de littérature française de la faculté des lettres de l'université de Genève. Après sa retraite, le professeur Raymond a été nommé professeur honoraire par le Conseil d'Etat genevois.

Marcel Raymond a écrit de nombreux ouvrages de critique littéraire, notamment sur Ronsard, Baudelaire, Valéry, Rousseau et Fénelon. Il a également publié les œuvres complètes de Rousseau dans la collection de la Pléiade. Ses derniers ouvrages parus sont : des poèmes en 1966, « Le sel et la cendre », récit autobiographique, en 1970, et « mémorial », en 1971.

Les universités de Montpellier, Liège, Glasgow, Aix-en-Provence, Rome et Nancy lui ont successivement conféré le titre de docteur es lettres honoris causa.



Douze Suissesses rentrent d'une expédition en Afrique noire

(A. T. S.) L'expédition féminine suisse conduite en Côte-d'Ivoire par l'explorateur montreuisien Henri-Maurice Berney est terminée, et les douze femmes qui en faisaient partie (six Vaudoises, quatre Bernoises, une Neuchâteloise et une Genevoise, dont la moitié sont mariées et plusieurs mères de famille) ont regagné la Suisse.

Partie le 27 octobre, l'équipe a fait la descente, à bord de trois canots à moteur, du fleuve ivoirien Comoe, long de près de mille kilomètres et parsemé de huitante rapides. Quelques incidents se sont produits au cours de cette aventure de près d'un mois, notamment la charge d'un hippopotame qui a renversé l'un des canots et causé la perte de quelques documents. Le véhicule routier qui accompagnait l'expédition en suivant la rive du fleuve, et qui était piloté par un Belge, a perdu le contact durant dix jours avec les navigateurs,

Les participants ont quelque peu souffert des piqûres de mouches, de la température (plus de 50 degrés) et de l'humidité (80 à 100 %) très élevées.

M. Berney, qui a déjà à son actif un million de kilomètres parcourus dans 135 pays de tous les continents, a déclaré au « Journal de Montreux » qu'il avait rencontré plus de difficultés qu'au cours de ses précédentes explorations. Mais les femmes qui l'accompagnaient ont été très courageuses. Elles reconnaissent avoir vécu une expérience unique et des aventures qui les auront marquées.

L'expédition avait emporté pour 200 000 francs de matériel, entre autres des émetteurs et des appareils de cinéma, de prise de vue et de photo. Elle a tourné plusieurs films en couleur, pris des centaines de photographies et rapporté des objets ethnologiques.

Le développement de la nouvelle école polytechnique fédérale de Lausanne

(A.T.S.) Dans un rapport très complet et richement illustré, l'Ecole polytechnique de Lausanne fait le point de son évolution depuis sa transformation en institution fédérale le 1^{er} janvier 1969. Elle expose le développement de l'enseignement dans ses neuf départements (génie civil, génie rural et géomètres, mécanique, électricité, chimie, physique, matériaux, mathématiques, architecture) et celui de la recherche dans ses vingt-quatre instituts et ses vingt laboratoires.

De 1969-1970 à 1970-1971, le nombre des étudiants s'est accru de 1293 à 1384 et celui des professeurs de 68 à 78. Il faut pourtant noter que le pourcentage des étudiants des deux écoles polytechniques fédérales par rapport au total des étudiants des hautes écoles suisses a baissé de 24 à 18 durant ces vingt dernières années, alors que les besoins en ingénieurs ne sont pas couverts.

La première étape du transfert de l'E.P.F.L. de Lausanne à Dorigny est prévue de 1974 à 1978.

Les travaux doivent commencer en 1973. Cette première étape permettra de porter le nombre des étudiants à 2 200, dont 850 resteront dans les bâtiments actuels. Le transfert complet devrait s'achever vers 1990, année où l'E.P.F.L. accueillera peut-être près de 6 000 étudiants à Dorigny..

Les dépenses de l'école ont passé de 16,7 millions de francs en 1969, à 22,7 millions en 1970.

Il faut y ajouter les fonds de recherche et de l'industrie, qui se sont accrus de 2,7 à 3,5 millions.

Dans ce rapport, M. Maurice Cosandey, président de l'école,

se livre à des réflexions sur la formation des ingénieurs et architectes, soulignant l'importance de l'égalité des chances, de la qualité de l'orientation, de la formation de la personnalité et de la formation continue.

Echange de journalistes pour une meilleure compréhension entre les différentes régions linguistiques

(A.T.S.) La Fondation Walter et Ambrosina Oertli vient de mettre sur pied un programme d'échanges de journalistes de toutes les parties de la Suisse. Désirant contribuer à une meilleure connaissance des régions linguistiques du pays et favoriser l'étude des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la Fondation Oertli invite à ses frais les journalistes de la presse écrite à effectuer des reportages d'une durée allant jusqu'à trois semaines dans une autre partie de la Suisse que celle de leur lieu de travail, par exemple, des rédacteurs allemands ou au Tessin.

Neutre sur les plans politique et confessionnel, la Fondation Walter et Ambrosina-Oertli, a été créée récemment à Zurich à l'initiative et grâce à la générosité de M. Walter Oertli, l'échange de journalistes est l'un des buts poursuivis par elle. Ses statuts prévoient que la Fondation soutient des institutions, des entreprises et des associations bénévoles, culturelles, utiles à la communauté, aussi bien privées que publiques.

Société suisse des écrivains : vers un syndicat des écrivains (synthèse)

(A.T.S.) « La Société suisse des écrivains (« S.S.E. ») se considère comme un syndicat qui a

pour tâche la protection des intérêts matériels et sociaux des écrivains vivant en Suisse ».

Cette phrase, tirée du programme de travail adopté récemment par les écrivains suisses, exprime l'essentiel des préoccupations de la société dont 74 membres s'étaient réunis à Bienne au cours du week-end » en assemblée extraordinaire. Le professeur Donalumi, président intérimaire de la « S.S.E. », et le comité mis en place lors de l'assemblée de Rueschlikon, en mars dernier, ont présenté les nouveaux statuts qui ont été acceptés avec quelques amendements. Les débats, suivis par M. Raoul Kohler, conseiller national qui représentait la ville de Bienne, et M. Luc Boissonnas, directeur de « Pro Helvetia », ont mis en lumière la politique sociale qu'entend mener la « S.S.E. » pour aider au maximum les écrivains sur les plans financiers, social et juridique. Les efforts principaux porteront sur la création d'un registre professionnel pour les écrivains qui tirent un revenu de leur activité créatrice.

Des accords avec des sociétés d'assurances devront mettre en place un système de prévoyance sociale (deuxième pilier). Une affiliation de la société à un syndicat est également prévue.

L'admission de nouveaux membres sera facilitée par rapport à l'ancien règlement : celui ou celle qui écrit et qui est lié par contrat à un éditeur ou à un « diffuseur » (radio et télévision), a le droit d'adhérer comme membre actif. La création de groupes rattachés à la « S.S.E. », mais œuvrant dans un sens particulier, est autorisée et même souhaitée. De ce fait, de bonnes conditions sont nées pour un rapprochement avec le « groupe d'Olten » qui comprend une cinquantaine de membres et dont la scission remonte à l'assemblée de Bad-Ragaz, en mai 1970.

Un des écrivains de ce groupe, le romancier W.-M. Diggelmann a, d'ailleurs, réintégré les rangs

de la S.S.E. » Dans une lettre, les « dissidents » ont fait savoir qu'ils acceptaient de prendre contact avec la « S.S.E. », mais après l'adoption des statuts.

Prochainement aura lieu une assemblée générale qui mettra fin à la période intérimaire de la société.

« Hommage au fromage »

(A.T.S.) Faire connaître les divers aspects du métier de fromager et présenter un produit suisse mondialement connu, tel est le but du nouveau film projeté en première vision à Berne par l'Union suisse du commerce de fromage.

« Hommage au fromage » qui est un court-métrage en couleurs, est destiné avant tout au corps enseignant suisse. Il s'efforce de montrer avec naturel des occupations journalières du fromager, d'établir un parallèle entre le passé, le présent et l'avenir et de souligner le rôle de la tradition de l'amour du métier et du savoir-faire dans la fabrication du fromage. La vedette est donnée aux trois principaux fromages suisses : le Gruyère, l'Emmental et le Sbrinz.

Outre ce film, l'Union suisse du commerce du fromage vient d'ajouter à son matériel documentaire une série de diapositives couleurs, destinées à la formation des hôteliers, restaurateurs et cuisiniers ainsi qu'un manuel pour les enfants des écoles qui présentent les différentes sortes de fromage, leur composition et leur valeur nutritive et la manière de les servir. Ces deux nouveautés, présentées à Berne paraissent également en langue française.

Maggi fait une offre de terrain

Kemttal. La Société Maggi s.a., Kemttal, va se défaire de son

domaine rural, couvrant une superficie de 200 hectares environ, au profit de l'autoroute, de l'école du Strickhof et de la construction d'habitations. Les terres de culture et la forêt seront affermées à un consortium.

Les exigences de la vie moderne

On savait depuis des années que l'exploitation agricole de Maggi allait tôt ou tard être touchée par les aménagements technologiques. La chose était prévisible : le domaine de Maggi, l'une des plus grandes exploitations rurales de Suisse appartenant à une entreprise privée, est sis entre les villes de Zurich et Winterthur dont la superficie s'accroît rapidement. De plus, le tracé de la N. 1 coupe en diagonale ce complexe rural qui, au cours des années, avait pris le caractère d'une entreprise modèle. La construction de l'autoroute enlève à Maggi quelque 40 hectares de terrain.

Ainsi se trouve fortement compromise la poursuite d'une exploitation rationnelle du domaine, et la Société propriétaire se voit placée dans l'obligation d'envisager un nouvel aménagement.

Elle a engagé des pourparlers avec le canton qui était à la recherche de terrains où implanter une extension d'établissements pédagogiques. L'Ecole cantonale d'agriculture du Strickhof reprendra un complexe agricole et forestier de plus de 80 hectares, abandonnant en ville de Zurich une superficie dont la nouvelle Université a besoin.

Maggi contribue ainsi à la solution d'un problème d'enseignement hautement actuel. Reste à résoudre le problème d'une mise en exploitation des terres qu'elle conserve. Le Canton, la Commune et Maggi se sont unis pour confier à l'Institut pour l'aménagement national, régional et local de l'E.P.F.Z. l'étude systématique d'une coordination des

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

besoins communs à la N. 1 (organisation du paysage, protection contre les immissions) et aux terrains à aménager (règlement de construction et zones à bâtir, plan de transport, typologie de l'habitat, infrastructure).

Outre les considérations d'intérêt public, cette étude porte sur les possibilités d'implanter des habitations dans cette contrée avantageusement située, et dont l'exploitation sera intéressante en vertu des voies de communication qui la desservent. L'étude conclut à la nécessité, pour la commune de Lindau, de revoir son plan d'extension rural et de faire dans un proche avenir des propositions à l'assemblée de Commune.

Du domaine modèle à la ferme

L'exploitation rurale de Maggi est connue bien au-delà des cercles professionnels. Elle a été fondée à la fin du siècle dernier, en une période de crise grave pour l'agriculture. Il s'agissait alors de sauver les paysans de Kempttal et des environs par une culture maraîchère dont le produit était destiné à la fabrique Maggi. Parallèlement à la culture maraîchère, un centre d'élevage bovin de la race brune était créé, qui allait prendre une place prépondérante dans l'exploitation.

Ses taureaux sont exportés dans plusieurs pays d'Europe, et, au-delà, en Afrique et Amérique du Sud. Les succès de cet élevage lui valent de hautes distinctions.

Contrairement à une opinion fort répandue, la culture maraîchère perd de son importance au fil des ans ; elle est abandonnée lorsque, après la fin de la dernière guerre, la recherche scientifique en matière d'alimentation, réalisée en collaboration avec Nestlé, permet de recourir de plus en plus à l'utilisation de légumes déshydratés et de légumes lyophilisés.

D'autres problèmes viennent s'ajouter à ceux qui concernent l'aménagement des espaces réservés à l'Ecole du Strickhof et à la N. 1. Considérant le peu d'avantages qu'il y aurait à poursuivre l'exploitation des cultures, tant au niveau de l'économie générale qu'au niveau de son intérêt propre, en raison notamment de la pénurie de main-d'œuvre et de la difficulté de maintenir un volume de production optimum, Maggi choisit la solution suivante, qui est entièrement nouvelle : les terres de culture couvrant quelque 90 hectares, et la forêt, seront affermées pour une longue durée à un consortium qui les livrera principalement à l'agriculture. Le fourrage sera donné à un troupeau.

L'aide apportée au Strickhof et l'affermage ne sont pas seuls à démontrer l'intérêt que la Société Maggi voue à l'agriculture, puisqu'elle conserve le domaine de Rossberg et poursuit son exploitation. Le Rossberg est mis à la disposition de l'Institut d'économie rurale de l'E.P.F.Z. pour la recherche et l'enseignement.

Nouveau consul de Suisse à Strasbourg

(A.T.S.) Le Département politique fait savoir que M. Henri Hirschi assume depuis fin novembre, la direction du consulat de Suisse à Strasbourg. A cette occasion le titre de consul lui a été conféré. Il succède à M. Georges Guibert qui a été récemment nommé consul général à Bordeaux.

M. Hirschi, né en 1924, est originaire de Rueschegg (Be). Il entra en 1945 au service du Département politique. Après une courte activité à la Centrale, il fut successivement en poste à Paris, Tananarive, Alexandrie, Djeddah. Affecté de nouveau à la Centrale, de 1955 à 1959, le Département transféra M. Hir-

schi, en janvier 1971, en qualité de vice-consul au consulat de Suisse à Strasbourg.

*(Toutes nos félicitations
La Rédaction.)*

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C-3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle
Facturière F-4
entièrement électronique ?
Documentation et
Démonstration

HERMES-PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS-1^{er} - Tél. RIC. 31-56

Accord entre la Suisse et la Tunisie pour éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation des navires et aéronefs

(A.T.S.) M. Pierre Graber, conseiller fédéral, chef du Département politique fédéral, et M. Abdelmelek Bergaoui, ambassadeur de Tunisie en Suisse, ont échangé les instruments de ratification de l'accord entre la Suisse et la Tunisie pour éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation des navires et aéronefs.

L'accord, qui avait été signé à Tunis le 3 avril 1970, est, par conséquent, entré en vigueur le 16 novembre dernier. Il aura effet pour les revenus de la navigation maritime et aérienne réalisés à partir de sa signature.

Accréditation d'un ambassadeur et transformation en ambassade du consulat général de Suisse à Saïgon

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a décidé d'accréditer M. Charles Mueller, actuellement ambassadeur en Indonésie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République du Viet-Nam, avec résidence à Djakarta. A cette occasion, le Consulat général de Suisse à Saïgon est transformé en ambassade, avec effet au 1^{er} décembre 1971, et M. Jean-Pierre Weber, jusqu'ici consul général, nommé en qualité de chargé d'affaires intérimaire dès cette date.

lucidé

M. Celio : en 1973, je ne serai plus conseiller fédéral

(A.T.S.) Dans une interview accordée au téléjournal, le nouveau président de la Confédération, Monsieur Nello Celio, a officiellement confirmé qu'il présenterait sa démission à la fin de son mandat présidentiel.

« En 1973, je ne serai plus Conseiller fédéral, a dit Monsieur Celio, j'avais en fait déjà l'intention de quitter le Gouvernement avant d'en obtenir la présidence. »

Au cours de cette même interview télévisée, le responsable de notre politique financière s'est déclaré opposé à une nouvelle réévaluation du franc. Une nouvelle réévaluation telle que celle de 7 % opérée en mai dernier ne pourrait être imposée sans que soit porté un grave préjudice à la capacité de concurrence de notre économie sur les marchés étrangers.

« La réévaluation, a précisé le nouveau président est venue corriger la conjoncture. Elle a financée « par les pouvoirs pu-

blics, les employeurs, les assurés et les catégories sociales les cependant été un peu comme une tisane qui a permis de limiter l'augmentation excessive du coût de la vie et de freiner la spéculation provoquée par les capitaux étrangers. »

En dépit des licenciements et des difficultés que connaissent les entreprises, M. Nello Celio a déclaré ne pas nourrir de graves préoccupations pour l'économie suisse.

Ses préoccupations vont plutôt à la situation politique et sociale, marquée par le mécontentement dans le secteur du logement.

A ce propos, M. Celio s'est déclaré favorable à la réintroduction du contrôle des loyers dans les centres urbains, où le logement pose un problème aigu.

M. Nello Celio enfin, précisant qu'il se considérait aussi comme le président des travailleurs étrangers, s'est déclaré certain qu'un accord allait bientôt être conclu entre la Suisse et l'Italie.

Il a exprimé sa conviction que le Gouvernement helvétique fera les concessions nécessaires en ce qui concerne les saisonniers et les frontaliers.

Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité :

(A.T.S.) Le moment est venu, estime le Conseil fédéral, de mettre sur pied un système de sécurité sociale qui assure aux retraités, aux survivants et aux invalides un niveau de vie satisfaisant, « digne d'un être humain ». Trois initiatives populaires tendant à réformer et à compléter les dispositions actuelles (et en particulier à reviser l'article 34 quater de la Constitution) ont été déposées. Le gouvernement a élaboré un contre-projet qu'il oppose à l'initiative du parti du travail et par système des trois piliers — A.V.S./A.I., prévoyance professionnelle et épargne individuelle — qu'il conviendra d'insérer

Gil CARTIER

PARFUMS - CADEAUX
Remise importante pour tous les compatriotes

Nos spécialités :

Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.

36, avenue de l'Opéra

Tél : 073-40-65

dans la Constitution. A cet effet, le Conseil fédéral a adressé un message aux Chambres en vue de fixer dans notre constitution la place et le rôle de chacun des trois piliers. Ce message vient d'être publié.

Rejet de l'initiative du parti du travail.

Accepter l'initiative du parti du travail, estime le Conseil fédéral, ce serait admettre que disparaissent ou soient étatisées la plupart des institutions de prévoyance d'entreprise, d'association ou d'administration — soit les caisses de pension — en effet, le projet popiste suggère l'intégration du deuxième pilier (prévoyance professionnelle) dans le premier pilier (assurance d'Etat) et veut rendre obligatoire l'assurance instituée par la Confédération. Les rentes devraient varier, toujours selon l'initiative du parti du travail, entre 500 et 1 000 francs par mois pour les personnes seules et entre 800 et 1 600 francs pour les couples. L'assurance serait

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS M O N A

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél : 967-70-13

2 bis, rue de l'Oasis
92 - Puteaux

Tél. : 776-13-37

plus privilégiées ». Selon le message du Conseil fédéral, cette initiative, si elle aboutissait, entraînerait pour l'A.V.S. et l'A.I. des dépenses qui, en moyenne, équivalraient à 21,6 % des salaires, soit 16,6 milliards par an, entre 1973 et 1982. La quote-part de la Conédération serait de 5,5 milliards par année, ces charges auraient de graves répercussions sur le plan financier, estime enfin le Gouvernement, car la formation des capitaux nécessaires à l'économie s'en trouverait ralentie. Il propose donc le rejet de cette initiative.

Le contre-projet gouvernemental, qui tient compte dans une large mesure de l'initiative du parti socialiste et de l'union syndicale suisse, d'une part, et de l'initiative du comité hors-parti, d'autre part, vise à ancrer dans la Constitution la doctrine dite des trois piliers, qui a guidé Parlement et Gouvernement depuis 1964, date de la sixième révision de l'A.V.S. « Il ne s'agit pas d'abandonner l'ordre existant, mais de poursuivre, par des améliorations décisives, l'aménagement de l'édifice social que nous connaissons », peut-on lire dans le message.

Les rentes de l'A.V.S./A.I. (1^{er} pilier) devront satisfaire les besoins vitaux des personnes âgées, des invalides et des survivants. Il ne s'agit pas uniquement du « pur minimum vital l'individu est menacé dans sa vie ou sa santé, mais d'un montant plus élevé, proportionné aux conditions actuelles et permettant de garantir un genre de vie simple, mais tout de même digne d'un être humain ». Ces rentes devront en outre être adaptées à l'évolution des prix.

La prévoyance professionnelle, ajoutée à l'assurance fédérale, doit permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir de façon appropriée leur niveau de vie antérieur. Les employeurs seront tenus d'assurer leur personnel, dans la mesure requise, auprès d'une institution de prévoyance

professionnelle (par exemple d'une caisse de pension) et de prendre en charge au moins la moitié des cotisations. Ces institutions devront satisfaire à des exigences minimales qui seront fixées, dans une loi-cadre. Enfin, l'Etat fera en sorte que les indépendants puissent s'assurer, à titre facultatif, auprès d'une institution de prévoyance pro-

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ ★ C

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro

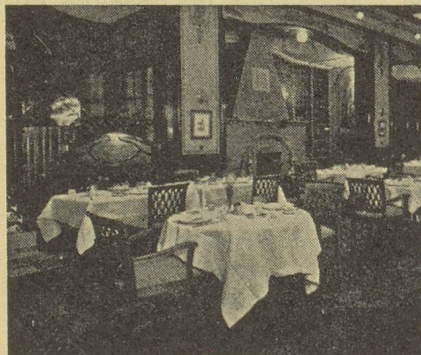
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Telex 66 815

200 chambres

Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions



fessionnelle, à des conditions équivalentes à celles offertes aux salariés.

En troisième lieu, la prévoyance individuelle (3^e pilier) sera encouragée par des mesures fiscales et par une politique facilitant l'accès à la propriété.

L'assurance prévue par le premier pilier est obligatoire. Celle prévue pour le deuxième pilier l'est également sauf en ce qui concerne les personnes de condition indépendante.

Les lecteurs nous écrivent

Vincennes, le 10-10-1971

Chère Madame,

Je me rappelle avoir vu en 1960, à la Neuveville (B.E. 2520), une pirogue lacustre de l'âge de la pierre, extraite en 1880.

Ceci dit à propos des fouilles archéologiques d'Yverdon.

Ci-joint une petite brochure du musée de la Neuveville (*).

Recevez, Madame, mes salutations empressées.

J. Benoit.

(*) Dont nous publions avec plaisir un extrait.

Musée historique de La Neuveville

Logées dans la Maison de Ville, dont les fondations remontent au XIV^e siècle, les collections du musée historique de la Neuveville ont été aménagées dans les locaux suivants :

Salle de préhistoire

Elle contient :

La pirogue lacustre découverte au mois d'avril 1880 par des ouvriers occupés au bord du lac à retourner le terrain d'alluvions, non loin de la station de l'âge de la pierre, à Vingreis, à une profondeur de 80 cm. Le docteur Victor Gross, de La Neuveville, en fit opérer le dégagement, en prenant les mesures nécessaires pour en assurer la conservation. Exhumé de la vase, ce canot, parfaitement intact, fut transporté au musée de La Neuveville, avec toutes les précautions voulues.

Cette pirogue, en bois de chêne, diffère des autres pirogues retrouvées par son arrière de forme carrée et non arrondie, et par son avant orné d'un prolongement en forme d'éperon. Sur le rebord des deux parois latérales, on trouve de petites encoches arrondies qui semblent avoir servi à loger les rames. Près de l'arrière il y a une brèche de 150 cm de long sur 24 cm de large sur l'une des parois

latérales. A en juger par sa forme régulière et par ses bords coupés net, cette lacune est ancienne et était probablement comblée à l'origine par une planchette disposée de manière à empêcher l'entrée de l'eau dans le bateau.

La pirogue mesure 9,55 m de longueur, sa largeur varie entre 73 et 90 centimètres, elle a 31 cm de profondeur et sa hauteur totale, y compris le fond, est de 46 cm.

La collection d'objets lacustres retirés du lac de Biemme lors de la correction des eaux du Jura, entre 1874 et 1880, don de M. le maître bourgeois Léon Tschiffeli, de La Neuveville.

(Il est envisagé de déposer aussi dans cette salle la collection de 106 objets lacustres provenant de la station de Chavannes, offerte en 1880 par le gouvernement bernois au progymnase de La Neuveville).

La collection provenant de sépultures burgondes, découvertes en 1906 et 1907 dans les vignes phylloxérées sous le château du Schlossberg, comprenant plusieurs squelettes (en mauvais état de conservation), un scramasaxe, un petit couteau de fer, une pointe de javelot et une plaque de ceinture. Lors des fouilles, l'on trouva un squelette de femme, avec à ses côtés ceux de ses deux enfants, à seulement 60 cm de la surface de la terre. On avait déjà trouvé auparavant, à cet endroit, des épées.

**Pour vos tentures murales
Faites confiance
A un professionnel consciencieux**

alors, adressez-vous à :

M. C. MONNEY

TAPISSEUR-DECORATEUR (SUISSE)

Pose : 15 F le m² - Toutes fournitures comprises - Molleton - Pose des baguettes.

Beaux tissus depuis 12 F le mètre.

**11, rue du Général-Leclerc,
91 - CORBEIL-ESSONNES**

revue de Préhistoire



Arrangement à forfait « Berne - à la carte »

(V.V.B.) En plus des arrangements de week-end déjà prévus, l'Office du tourisme de Berne a créé un autre arrangement à forfait nommé « Berne - à la carte » qui est valable toute l'année, y compris les jours de semaine.

Ce forfait permet de passer 3 ou 4 jours dans la ville fédérale à des prix extrêmement intéressants. Ceux-ci varient, selon la catégorie de l'hôtel, entre 68 et 198 francs en hiver, et entre 77 et 252 francs en été ; ils comprennent 2 ou 3 nuitées en chambres à deux lits (supplément pour chambre seule, de 7 à 9 francs), 2 ou 3 petits-déjeuners à l'hôtel ainsi qu'un bon de 10 francs pour un repas dans un restaurant typiquement bernois. A cela s'ajoutent toutes sortes d'avantages. Les voyageurs seront pris en charge, dès leur arrivée à la gare ou à l'aérogare, par de charmantes hôtesses qui les accompagneront à leur hôtel et, de même, les raccompagneront au départ. Quant aux automobilistes qui n'auront pas besoin de cette gracieuse compagnie, ils seront dédommagés par un bon de repas supplémentaire. Le forfait comprend en outre un billet pour se rendre au Gurten, montagne située tout près de Berne, par le téléphérique le plus rapide d'Europe.

L'été, soit du 1^{er} mai au 30 septembre, il est prévu un tour de

ville en compagnie de guides polyglottes. Chacun recevra une copieuse documentation pour s'orienter à travers la ville et pour mieux connaître son histoire et ses curiosités. De plus, il est remis à tous nos hôtes un livret de chèques personnel « Berne - à la carte » contenant plus de 30 bons et faveurs et à la carte » peut être obtenu aux bureaux de voyages Kuoni SA, Kehrli + Oeler, à la Société des Wagons-lits/Cook à Berne, ainsi qu'auprès de leurs succursales dans le monde entier. Aux mêmes endroits on pourra obtenir de plus amples renseignements sur cet attrayant arrangement ainsi qu'à l'Office du tourisme de la ville de Berne.

proposant de nombreuses idées pour que ce séjour à Berne soit en tous points réussi. Le service et les taxes sont également compris sur toutes les prestations prévues par le forfait. Il faut encore ajouter que les enfants obtiennent de substantielles réductions sur les prix indiqués.

L'arrangement à forfait « Berne -

Nouvelles découvertes sur la vie des lacustres

(C.P.S.) Les travaux entrepris dans la baie d'Auvernier pour la construction de la nouvelle route nationale 5 ont permis de faire d'intéressantes trouvailles archéologiques qui jettent un jour nouveau sur la vie des lacustres. L'archéologue cantonal neuchâtelois M. M. Egloff, a fait récemment à ce sujet des exposés d'un rare intérêt et a montré des diapositives représentant les principales trouvailles faites. Elles portent sur deux périodes :

« Civilisation d'Auvernier »

Le dolmen de la Saunerie, témoin d'une sépulture collective ; les pilotis que les résultats convergents de la dendrochronologie, fondée sur la comparaison des cercles de croissance du bois, et ceux de la méthode